

Réseau Pocsag synchronisé : une transmission d'alerte plus efficace

Le Sdis de Meurthe-et-Moselle est le premier, en France, à mettre en œuvre, comme vecteur principal d'alarme, un Réseau départemental d'alarme des personnels constitué d'émetteurs Pocsag synchronisés. Un système plus rapide, plus efficace, qui induit également des économies grâce à de nouveaux bips qui, avec leur capacité GSM, transmettent un acquit automatique de réception et un acquit de lecture, tout en renforçant la redondance de l'alerte.

Texte Philippe Gueulle
Photos Stéphane Gautier

Ces dernières années, les Sdis ont engagé des réformes de la gestion des effectifs de professionnels et de volontaires. Objectif : exploiter au mieux les disponibilités et les compétences de chacun dans l'ensemble du département. Ce qui implique, pour le CTA, de pouvoir déclencher l'intervention des officiers ainsi que des personnels spécialisés où qu'ils se trouvent sur le territoire du Sdis, le plus rapidement possible. Jusqu'à présent, le Sdis 54 utilisait un réseau de 80 stations de base Pocsag (répéteurs inclus), installées directement dans les centres de secours ou sur des points hauts, mairies et églises du département. Un système classique qui assurait la transmission des alarmes sur les récepteurs « pagers » des personnels, dans un rayon d'environ 5 km autour des CS. L'inconvénient, bien connu des services de transmissions

des Sdis, de ce type de réseau d'émetteurs non synchronisés, est que les ondes radio risquent de se neutraliser entre elles à l'émission dans les zones de chevauchement de deux centres de secours..., ce qui provoque des problèmes de délai de transmission et de couverture.

Migration 85 vers 173 MHz

La migration des réseaux « phonie » analogiques 80 MHz vers Antares en 390 MHz (la déclinaison SP de l'INPT) n'est pas sans conséquence au niveau de la transmission de l'alerte. Ainsi, les Fréquences d'alerte (FNA) et les Fréquences de transmission de l'alerte qui opéraient en 85 MHz doivent être abandonnées à terme pour la seule fréquence en 173 MHz.

Dès 2013, il a été décidé d'attribuer cinq couples, soit dix fréquences d'alerte, en 173 et en 168-169 MHz. Une décision

plus ou moins lourde de conséquences pour les Sdis. Au mieux, ils doivent reprogrammer leurs émetteurs Pocsag et leurs bips, d'ici 2023 (fin de vie de l'ancienne 173 MHz). Au pire, dans l'éventualité où ils opéraient en 85 MHz, ils migreront en 170 MHz et ils seront alors contraints de remplacer les émetteurs Pocsag ainsi que leur parc de bips par des matériels fonctionnant sur cette nouvelle fréquence. Pour les Sdis concernés, il s'avère judicieux d'étudier alors l'opportunité de moderniser leur réseau d'émetteurs Pocsag reposant sur des émetteurs synchronisés.

Moins d'émetteurs Pocsag

Avec son nouveau réseau synchronisé comme vecteur principal de l'alerte, tous les émetteurs Pocsag du Sdis 54 transmettent leur signal d'alarme au même moment. Ils ne génèrent pas d'interférences entre eux et ne se

